

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 453/2010 (REACH)

Date d'impression 13/03/2015

Date de création 09/01/2015

Date de révision 09/01/2015

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du produit

Nom du produit COMBI ACTIVE  
Code du produit EP\_X007G X1 (CLP)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Nettoyage multi-surfaces.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ALTO France, 26 avenue de la Baltique, CS 10246, 91978 COURTABOEUF Cedex  
Tel: 0 825 869 300

Adresse e-mail

Site internet

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01 64 60 32 00 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Corrosion cutanée: Catégorie 1A

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

C - Corrosif

R35 Provoque de graves brûlures.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient POTASSIUM HYDROXIDE

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

#### Mentions de danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Conseils de prudence

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P301+ P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

A usage professionnel.

Tenir hors de portée des enfants.

(Uniquement sur la FDS)

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### **2.3. Autres dangers**

Pas de danger additionnel identifié

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

## **SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### **3.2. Mélanges**

Composant	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	Classification	EU - GHS/CLP	Notes
POTASSIUM HYDROXIDE	1310-58-3	215-181-3	01-2119487136-33	5 - < 10	Xn; R22 C; R35	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314)	
2-AMINOETHANOL	141-43-5	205-483-3	01-2119486455-28	1 - < 3	Xn; R20/21/22 C; R34	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1B (H314)	
Alkyl ether carboxylic acid	NOT KNOWN	-	.	1 - < 3	Xi; R41		
TRISODIUM NITRILOTRIACETATE (TRISODIUM NTA (INCI))	5064-31-3	225-768-6	01-2119519239-36	1 - < 3	Xn; R22 Xi; R36 Carc.Cat.3; R40	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Carc. 2 (H351)	
ETHOXYLATED OLEYLAMINE	26635-93-8	-	-	< 1	C; R34 Xn; R22 N; R50		

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16. Les classifications SGH / CLP pour les substances sont inscrites une fois qu'elles ont été harmonisées selon le règlement REACH n° 1907/2006.

## **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### Conseils généraux

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Faire immédiatement appel à une assistance médicale. En cas d'exposition à de fortes concentrations de vapeur ou brouillard, aller à l'air libre.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

#### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

#### Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

#### Contact avec la peau

Peut causer des brûlures par contact prolongé ou répété.

Ingestion

Peut causer des irritations gastriques impliquant des nausées, des vomissements et diarrhées.

Inhalation

L'inhalation peut provoquer une irritation ou des brûlures des voies respiratoires.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique. Peut causer des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Oxyde de potassium. Oxydes de sodium. Oxyde de silicium.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Ventiler la zone.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section.

Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant. Neutraliser avec un acide.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir sections 7, 8 et 13

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Formation: En raison de la nature dangereuse de ce produit, la formation à son utilisation est recommandée. Assurer une ventilation adéquate.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. . .

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Composant	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Autriche
POTASSIUM HYDROXIDE		STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
2-AMINOETHANOL	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> Skin	STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> Skin	AGW: 2ppm AGW: 5.1mg/m <sup>3</sup> Peak: 4ppm Peak: 10.2mg/m <sup>3</sup> TWA: 2ppm TWA: 5.1mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Espagne	Portugal	Italie	Pays-Bas	Suisse
POTASSIUM HYDROXIDE	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
2-AMINOETHANOL	Skin STEL: 3 ppm STEL: 7.5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> Skin	Skin STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 4 ppm STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 ppm TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Danemark	Finlande	Norvège	Suède	Czech
POTASSIUM HYDROXIDE	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	Grenseverdi: 2 mg/m <sup>3</sup>	1 mg/m <sup>3</sup> inhalable dust	PEL: 1mg/m <sup>3</sup> NPK-P: 2mg/m <sup>3</sup>
2-AMINOETHANOL	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> Skin	3 ppm 8 mg/m <sup>3</sup>	PEL: 2.5mg/m <sup>3</sup> NPK-P: 7.5mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Paramètres de contrôle

Fournir une fontaine oculaire. Fournir des installations de lavage.

#### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 143 - Filtre du type P2/P3. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Utilisation de courte durée, par exemple contacts occasionnels ou protection contre les éclaboussures. Caoutchouc nitrile (0.4 mm). Utilisation en trempage ou par immersion; Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. Temps de passage minimal de la matière constitutive du gant (niveaux de performance 6, temps de passage: > 480 min). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

#### Protection de la peau

La protection du corps doit être choisie basée sur un niveau d'activité et d'exposition, p.ex. article chaussant (chaussures, bottes), tablier à manches longues, combinaison imperméable.

#### Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Pour des volumes importants, l'écran facial doit être utilisé. Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

#### Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification

<b>Aspect</b>	Colorless to straw yellow liquid	<b>Densité</b>	1.1
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau
<b>Odeur</b>	Pas d'information disponible.	<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	13.8	<b>Viscosité</b>	Fluide
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Pas d'information disponible.	<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.	<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Sans rapport	<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	2.7
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Limites d'inflammation dans l'air en %</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		

### 9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants. Agents réducteurs.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Oxyde de potassium. Oxydes de sodium. Oxyde de silicium.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
POTASSIUM HYDROXIDE	= 333 mg/kg ( Rat )		
2-AMINOETHANOL	= 1720 mg/kg ( Rat )	= 1 mL/kg ( Rabbit ) = 1000 mg/kg ( Rabbit )	
TRISODIUM NITRILOTRIACETATE (TRISODIUM NTA (INCI))	= 920 mg/kg ( Rat )		> 5 mg/L ( Rat ) 4 h

#### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

#### Contact avec la peau

Peut causer des brûlures par contact prolongé ou répété.

#### Inhalation

L'inhalation peut provoquer une irritation ou des brûlures des voies respiratoires.

Ingestion

Peut causer des irritations gastriques impliquant des nausées, des vomissements et diarrhées.

Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

Cancérogénicité

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

- EU Carc.Cat.3.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Effets écotoxicologiques**

Les valeurs de pH>10,5 peuvent être fatales aux poissons ou autres organismes aquatiques.

Composant	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
POTASSIUM HYDROXIDE	LC50 = 80 mg/L <i>Gambusia affinis</i> 96 h		
2-AMINOETHANOL	LC50 114 - 196 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96 h LC50 300 - 1000 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96 h LC50 = 227 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96 h LC50 = 3684 mg/L <i>Brachydanio rerio</i> 96 h LC50 > 200 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96 h	65: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50	EC50 = 15 mg/L <i>Desmodesmus subspicatus</i> 72 h
TRISODIUM NITRILOTRIACETATE (TRISODIUM NTA (INCI))	LC50 175 - 225 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96 h LC50 560 - 1000 mg/L <i>Oryzias latipes</i> 96 h LC50 560 - 1000 mg/L <i>Poecilia reticulata</i> 96 h LC50 72 - 133 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96 h LC50 93 - 170 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96 h LC50 = 114 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96 h LC50 = 252 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96 h LC50 = 470 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96 h	560 - 1000: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L LC50	EC50 560 - 1000 mg/L <i>Chlorella vulgaris</i> 96 h

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Généralement un produit minéral qui ne peut être éliminé de l'eau par des procédés biologiques. Le(s) agent(s) tensioactif (s) contenus dans ce mélange respecte (nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et sera mis à leur disposition, à leur demande ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation peu probable due à la haute solubilité dans l'eau du produit. Information sur les composants ci-dessous.

Composant	log Pow
POTASSIUM HYDROXIDE	0.65
2-AMINOETHANOL	-1.91

**12.4. Mobilité dans le sol**

Soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

##### Emballages contaminés

Vider les restes. Nettoyer le récipient avec de l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

##### N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables. 07 06 01\* Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses. 20 01 29\* Détergents contenant des substances dangereuses. 06 02 04\* sodium et hydroxyde de potassium.

##### Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

##### IMDG/IMO

N° ONU	UN1760
Nom d'expédition	Corrosive liquid, n.o.s.
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
No EMS	F-A, S-B

##### ADR / RID

N° ONU	UN1760
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Code de classification	C9
Quantité limitée	1 L
Catégorie (Code tunnel)	2 (E)

##### IATA/ICAO

N° ONU	UN1760
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Code ERG	8L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

#### Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations  
Le mélange est classé comme dangereux conformément à la directive 1999/45/CE. La directive 2009/2/EC selon la 31ième adaptation de la directive 67/548/EEC (produits dangereux) a été prise en compte. Cette préparation est un détergent et satisfait à la réglementation sur les détergents (EC) N° 648/2004.

Classification WGK

Classe de danger pour l'eau hebdomadaire (WGK1), Classification selon VwVwS

L'étiquetage des détergents pour le contenu (Règlement (CE) 648/2004 et 907/2006)

5 - 15% agents de surface non ioniques, < 5% agents de surface anioniques < 5% NTA (acide nitrilotriacétique) et sels

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

**SECTION 16. AUTRES DONNÉES**

**Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion. H312 - Nocif par contact cutané. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3**

R22 - Nocif en cas d'ingestion. R34 - Provoque des brûlures. R35 - Provoque de graves brûlures. R36 - Irritant pour les yeux. R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. R41 - Risque de lésions oculaires graves. R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques. R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

**Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:**

Méthode de calcul. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Préparé par** Austen Pimm

**Date de création** 09/01/2015

**Date de révision** 09/01/2015

**Sommaire de la révision**

SDS mise-à-jour



---

### Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

### Information supplémentaire

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

### Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**